



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 24 février 2022 à 20h à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 11 février 2022

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M.,

M SOURISSEAU est désigné secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2022 a été approuvé.

M Le Maire propose d'ajouter un sujet : convention de partenariat étude de création d'un service intercommunal de police municipale

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lequel la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 28 janvier 2022 :

- E 219 – Le Bourg 194 m²
- E 317 – La Regrippière 776 m²

Appartenant aux conjoints HALLEREAU – LAFOND (demandé par Maître PENARD notaire à VALLET). Parcelles situées en zone A et Ua

Déclaration reçue en mairie le 28 janvier 2022 :

- C939 – 3 rue de la Petite Pièce 376 m²

Appartenant à SNC La Fleurancellerie (demandé par Maître PENARD notaire à VALLET). Parcelles situées en zone 1 AUb

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.
-

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

SUBVENTIONS 2022

Mme DURAND, adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions pour l'année 2022, qui ont été présentées et discutées au préalable en commission association cadre de vie.

L'ensemble des subventions à verser pour l'année 2022 est :

La chasse -ACA St Hubert	250 €
ARCT Foot	1 500 €
Tonic'Fam	200 €
UNC AFN	100 €
Comité des fêtes	650 €
Yoga Vallet	100 €
ASCR	500 €
Twirling La Chaussaire	120 €
Chez nos Aînés	250 €
CCAS	2 000 €
APE	500 €
Association de gestion du restaurant scolaire	1 000 €
Réserves diverses pour demandes non reçues	3 000 €
Total	10 170 €

Après examen et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions inscrites ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au Budget primitif 2022

SUBVENTIONS CROC'LOISIRS

L'association Croc'loisirs gestionnaire du périscolaire, centre de loisirs et accueil jeunes, a présenté son budget prévisionnel 2022.

Il est rappelé la convention de partenariat signé le 6 février 2020 après décision du conseil municipal du 8 juillet 2019.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 33 000€
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au budget primitif 2022
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE PRIVEE DU SACRÉ CŒUR POUR 2022

Considérant le contrat d'association signé en 2019 avec l'école privée du Sacré Cœur, **Au vu** de la liste des élèves fournie par l'école (79 élèves domiciliés sur la commune), **Considérant** le coût de fonctionnement s'élevant à 1 748.41 € pour un élève de maternelle et à 555.31 € pour un élève de primaire pour l'année 2022.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'allouer un montant de **73 779 €** pour l'année 2022.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2022, à l'article 6558 et payable en quatre fois.

FOURNITURES SCOLAIRES ET DOTATIONS ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE POUR 2022

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée de la commune pour 2022 :

- 42.00 € **pour les fournitures par élève**

Par ailleurs, il est attribué à :

- L'école publique :

- Une dotation de 935 € pour le renouvellement des manuels et licences,

- Une dotation de 800 € pour BCD

- Une dotation de 200 € pour l'aide personnalisée

- L'école privée :

- Une dotation au prorata du nombre d'élèves, soit 847 € pour le renouvellement des manuels et dictionnaires.

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2022 à

- l'article 6067 pour l'école publique pour 3 570 € + 1 935 € = **5 505 €**

- l'article 6574 pour l'école privée pour 3 234 € + 847 € = **4 081 €**

SORTIES EDUCATIVES POUR LES ECOLES PRIMAIRES COMMUNALES POUR 2022

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée pour 2022, au titre des sorties éducatives :

- **20 € par élève pour les maternelles et primaires**

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2022 à :

- l'article 6188 pour l'école publique pour **1 700 €**

- l'article 6574 pour l'école privée pour **1 580 €**

SUBVENTION POUR CLASSE DÉCOUVERTE ÉCOLE DU SACRÉ COEUR

Une classe découverte est prévue pour les élèves de l'école privée.

Il est rappelé que la commune subventionne chaque élève une seule fois au cours de sa scolarité en primaire.

Après discussion, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide d'allouer 20 euros par élève, soit :

- **420 € à l'école privée (21 élèves) à l'article 6574**

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2022.

SUBVENTION 2022 – AFFAIRE SCOLAIRE

Par courrier, l'école Saint Anne / Saint Jean-Baptiste du Loroux Bottereau a sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention suite à la scolarisation d'un enfant de la commune dans une classe d'enseignement spécialisé.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions inscrites dans le tableau ci-dessous.

Organisme	Montant
Ecole Saint Anne Saint Jean-Baptiste du Loroux Bottereau	617.31

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au Budget Primitif 2022

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FUTURE PÉRISCOLAIRE

Une étude a été menée avec le CAUE pour voir les besoins de la commune pour la construction de la périscolaire. L'estimation de travaux s'élève à **1 353 105 € HT**.

Il est ensuite donné lecture des subventions possibles, à savoir :

- Une dotation de soutien à l'investissement local
- Une subvention du conseil départemental
- Une subvention du conseil régional
- Une subvention de la CAF

Ce projet sera financé par les subventions obtenues, par un emprunt et par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des coûts et financements :

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté,
- **CHARGE** le Maire pour solliciter la subvention auprès de la région pays de la Loire et du département de Loire Atlantique
- **MANDATE** le Maire ou son adjoint délégué pour l'envoi du dossier correspondant, et signature des pièces.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DISPOSITIF DE TÉLÉASSISTANCE EN LOIRE ATLANTIQUE

La commune propose la téléassistance en partenariat avec le département et le concessionnaire. La convention actuelle doit être revue car il y a un changement de concessionnaire.

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans et renouvelable tacitement une fois pour la même durée.

Les tarifs sont :

- Tarif tout public : 15 € TTC / mois
- Tarif réduit (appliqué lorsque le revenu fiscal de référence mentionné sur l'avis d'imposition de l'abonné est inférieur ou égal aux plafonds de ressources définis par le Département) : 10 € TTC / mois

Actuellement, il y a vingt personnes qui y souscrivent. Elles sont âgées entre 73 et 93 ans.

Il est donné lecture de cette nouvelle convention de partenariat qui a été approuvée par la Commission Permanente du Département de Loire-Atlantique dans sa séance du 25 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** à cette convention pour le dispositif de téléassistance,
- **AUTORISE le Maire** à signer ladite convention avec le Département

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL – VILLAGE DE LA PETITE TRANCHAIS

En séance du 27 janvier 2022, les élus ont délibéré favorablement pour vendre un excédent communal à M Pierre-Louis BAHUAUD.

Vu les résultats de l'enquête publique et les conclusions favorables du Commissaire-enquêteur,

Considérant que cette aliénation ne porte pas atteinte à l'intérêt général,

Vu la proposition de fixé le prix à 1.72 € le mètre carré,

Vu les arguments exposés ci-dessus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation de l'excédent communal,
- **APPROUVE** le déclassement de cet excédent communal
- **DECIDE**
 - **DE CÉDER** un excédent communal d'une superficie d'environ 270 m² à M Pierre-Louis BAHUAUD au prix de 1.72 € le mètre carré, frais en sus
 - **DE DIRE** que les frais, droits et honoraires- y compris les frais de géomètre et de l'acte seront à la charge des acquéreurs
 - **D'AUTORISER** M le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL – LA FLEURANCELLERIE

Les parcelles E 722, E 1472 et E 2406 sont situées dans la ZAC Multi sites. La commune doit les céder à la société Besnier Aménagement pour la réalisation de la ZAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation de ces excédents communaux,
- **APPROUVE** le déclassement de ces excédents communaux
- **DECIDE**
 - **de céder** ces excédents à la société Besnier Aménagement
 - **DE DIRE** que les frais, droits et honoraires- y compris les frais de géomètre et de l'acte seront à la charge de l'acquéreur
 - **D'AUTORISER** M le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

CONVENTION DE PARTENARIAT – ETUDE CREATION D'UN SERVICE INTERCOMMUNAL DE POLICE MUNICIPALE

Les communes de Mouzillon, La Chapelle Heulin, La Regrippière et La Remaudière ont exprimé le souhait de la création d'un service intercommunal de Police Municipale avec Le LANDREAU.

Afin de réfléchir aux possibilités de mutualiser leurs moyens pour créer un service de Police Municipale intercommunale, il a été convenu de réaliser une étude et d'être accompagné par un cabinet indépendant.

Il a été décidé de retenir le cabinet ESPELIA pour la réalisation de cette étude qui comporte deux phases :

- Phase 1 : lancement et état des lieux
- Phase 2 : scénarios et préconisations dont l'accompagnement à la formalisation de la convention de mutualisation

Le coût global est de 13 335 € TTC. Il a été convenu que les communes s'engagent chacune à régler auprès de la commune de Le Landreau une participation de 2 667 €.

Le versement de la participation de chaque commune est convenu comme suit :

- 50% soit 1 333€ à la signature de la convention
- Le solde soit 1 334 € au terme de l'étude et au plus tard en septembre 2022

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** à cette convention
- **Autorise** M le Maire à signer ladite convention

INFORMATIONS DIVERSES

Vignoble à vélo

Cette animation se déroulera cette année à Mouzillon. La communauté de communes cherche des bénévoles pour y participer.

Graph

Le 10 février a eu lieu l'atelier pour la création du graph qui sera reproduit sur l'un des murs de la salle polyvalente. Les participants ont appris à se servir d'un pochoir et à se servir d'une bombe. Le projet sera réalisé début avril.

Un circuit ludique sera proposé pour aller voir les différentes œuvres réalisées sur les autres communes de la communauté de communes.

Panneau affichage

Le panneau d'affichage à côté de la mairie sera enlevé.

Hausse des tarifs

La redevance incitative et le tarif de l'eau vont connaître une hausse de 20 %.